

DATE DE LA REUNION : 17/05/2021	LIEU : CCBDP - Nyons	REDACTEUR : VINCENT PERLBARG
OBJET : COMITE TERRITORIAL DU VAL D'EYGUES		

MEMBRES DE LA COMMISSION							
NOM Prénom	COMMUNE	FONCTION	C	P	A	Exc	DIFF.
ALLAIS Stéphane	MIRABEL AUX BARONNIES	Conseiller titulaire	X		X		X
AMAR Janine	VALOUSE	Maire	X		X		X
AMOURDEDIEU Aurore	NYONS	Conseiller titulaire	X	X			X
ARMAND Marie- Noelle	SAINTE JALLE	Conseiller suppléant	X		X		X
AUMAGE Cyrille	CONDORCET	Adjoint		X			
BALDUCHI Monique	LE POET SIGILLAT	Conseiller titulaire / Maire	X	X			X
BARBANSON Fabienne	SAINT FERREOL TRENTE PAS	Conseiller titulaire / Maire	X	X			X
BERGER-SABATIER Martine	NYONS	Conseiller titulaire	X	X			X
BOMPARD Marc	SAHUNE	Conseiller titulaire / Maire	X	X			X
BOREL Sylvie	VINSOBRES	Conseiller titulaire	X		X		X
BOTTINI Monique	NYONS	Conseiller titulaire	X	X			X
BOUNIN Florence	NYONS	Conseiller titulaire	X		X		X
BRUS Jean-Claude	CONDORCET	Maire	X		X		X
BUR Frederic	VALOUSE	Conseiller suppléant	X		X		X
CAHN Philippe	CHATEAUNEUF DE BORDETTE	Conseiller titulaire / Maire	X	X			X
CAILLET Marc	AUBRES	Conseiller suppléant	X		X		X
CARRERE Christian	NYONS	Conseiller titulaire	X		X		X
CHAMBON Claude	SAINT MAURICE SUR EYGUES	Conseiller titulaire	X	X			X
CHAREYRE Laurent	MIRABEL AUX BARONNIES	Conseiller titulaire	X	X			X
CHAUDET Laurence	CONDORCET	Conseiller suppléant	X		X		X
CHAUVET Marie-Thérèse	PIEGON	Conseiller suppléant	X		X		X

COMBES Pierre	NYONS	Conseiller titulaire / Maire	X	X			X
CORNILLAC Christian	MIRABEL AUX BARONNIES	Conseiller titulaire / Maire	X		X		X
DAYRE Thierry	NYONS	Conseiller titulaire	X		X		X
DECONINCK Stéphane	MONTAULIEU	Conseiller titulaire / Maire	X	X			X
DESSALES Jean-Luc	CONDORCET	Conseiller titulaire	X		X		X
DEYDIER Jean-François	LE POET SIGILLAT	Conseiller suppléant	X		X		X
DIACONO Eugénie	VENTEROL	Conseiller titulaire	X		X		X
DUPOUX Sébastien	EYROLES	Conseiller titulaire / Maire	X		X		X
FELIX Jérôme	SAHUNE	Conseiller suppléant	X		X		X
GARCIA Jean	SAINT MAURICE SUR EYGUES	Conseiller titulaire / Maire	X	X			X
GIELLY Patricia	CURNIER	Conseiller suppléant	X		X		X
GRECO DONCQUES Marie-Claude	CHATEAUNEUF DE BORDETTE	Conseiller suppléant	X		X		X
GREGOIRE Jean-Luc	NYONS	Conseiller titulaire	X	X			X
GUILBAUD Martine	EYROLES	Conseiller suppléant	X		X		X
HAMARD Marc	ARPAVON	Conseiller titulaire / Maire	X	X			X
LAGET Jean-Michel	CHAUDEBONNE	Conseiller titulaire / Maire	X	X			X
LANTHEAUME Pascal	NYONS	Conseiller titulaire	X		X		X
LAURENT Marie-Christine	NYONS	Conseiller titulaire	X		X		X
LEDESERT Philippe	LES PILLES	Conseiller titulaire / Maire	X	X			X
LEDOUX Patrick	CURNIER	Conseiller titulaire / Maire	X		X		X
LOUPIAS Aurélie	NYONS	Conseiller titulaire	X		X		X
MACIPE Nadia	NYONS	Conseiller titulaire	X			X	X
MARTIN Gérard	SAINT FERREOL TRENTE PAS	Conseiller suppléant	X		X		X
MONIER Marie-Pierre	VINSOBRES	Conseiller titulaire	X	X			X
MONPEYSSSEN Jean-Jacques	NYONS	Conseiller titulaire	X	X			X
MORIN David	MONTAULIEU	Conseiller suppléant	X		X		X
PADILLA Pascale	LES PILLES	Conseiller suppléant	X		X		X
PEYROTTE Alain	CHAUDEBONNE	Conseiller suppléant	X		X		X

PICHON Jean-Claude	VENTEROL	Conseiller titulaire / Maire	X		X		X
PILOZ Odile	NYONS	Conseiller titulaire	X	X			X
POUYET Stéphanie	MIRABEL AUX BARONNIES	Conseiller titulaire	X		X		X
RANCON Nadège	SAINTE JALLE	Conseiller titulaire / Maire	X		X		X
RICHARD Éric	AUBRES	Conseiller titulaire / Maire	X	X			X
RODARI Jacques	ARPAVON	Conseiller suppléant	X		X		X
ROUSSELLE Didier	NYONS	Conseiller titulaire	X	X			X
ROUSSIN Christine	VALOUSE	Conseiller titulaire	X		X		X
ROUX Serge	PIEGON	Conseiller titulaire / Maire	X	X			X
SOMAGLINO Claude	VINSOBRES	Conseiller titulaire / Maire	X		X		X
TATONI Thierry	NYONS	Conseiller titulaire	X	X			X
TEISSEYRE Isabelle	NYONS	Conseiller titulaire	X		X		X
TEULADE Christian	NYONS	Conseiller titulaire	X	X			X
VIARSAC Roger	NYONS	Conseiller titulaire	X	X			X

MEMBRES DU BUREAU

NOM Prénom	COMMUNE	FONCTION	C	P	A	Exc	DIFF.
AICARDI Louis	PLAISANS	Bureau					X
BAS Claude	VERCLAUSE	CP/CExe/Bureau					X
BERNARD Sébastien	BUIS LES BARONNIES	CP/CExe/Bureau					X
CAHN Philippe	CHATEAUNEUF DE BORDETTE	Bureau	X	X			X
COMBES Pierre	NYONS	Bureau	X	X			X
CORNILLAC Christian	MIRABEL AUX BARONNIES	C.Exe/Bureau			X		X
DAYRE Thierry	NYONS	Président	X			X	X
DECONINCK Stéphane	MONTAULIEU	C.Exe/Bureau	X	X			X
FERNANDES José	BESIGNAN	Bureau					X
FRACHINOUS Alain	SEDERON	Bureau					X
GARCIA Jean	SAINTE MAURICE SUR EYGUES	C.Exe/Bureau	X	X			X
GILLET Didier	MONTBRUN LES BAINS	Bureau					X
GIREN Didier	PELONNE	Bureau					X
GREGOIRE Michel	LA ROCHE SUR LE BUIS	CP/CExe/Bureau					X
GRONCHI Yoann	CORNILLAC	Bureau					X
LAGET Jean-Michel	CHAUDEBONNE	C.Exe/Bureau	X	X			X
LAURENT Marie-Christine	NYONS	Bureau	X		X		X
MACIPE Nadia	NYONS	C.Exe/Bureau	X			X	X
MONIER Marie-Pierre	VINSOBRES	Bureau	X	X			X

MONPEYSSEN Jean-Jacques	NYONS	C.Exe/Bureau	X	X			X
NICOLAS Alain	VERS SUR MEOUGE	CP/CExe/Bureau					X
NIVON Jacques	VILLEPERDRIX	Bureau					X
PEYRON Roland	MONTAUBAN SUR L'OUVEZE	C.Exe/Bureau					X
PEZ Gérard	VERCOIRAN	Bureau					X
RANCON Nadège	SAINTE JALLE	Bureau					X
RICHARD Éric	AUBRES	CP/CExe/Bureau	X	X			X
ROCHAS Pascale	BUIS LES BARONNIES	C.Exe/Bureau					X
ROUSSELLE Didier	NYONS	Bureau	X	X			X
ROUX Serge	PIEGON	Bureau	X	X			X
RUYSSCHAERT Christelle	SAINTE SAUVEUR GOUVERNEMENT	C.Exe/Bureau	X	X			X
SALIN Olivier	REMUZAT	C.Exe/Bureau					X
TACUSSEL Odile	MEVOUILLON	Bureau					X
THIRIOT Christian	BEAUVOISIN	Bureau					X

C : Convoqué ; P : Présent ; A : Absent ; Exc : Excusé ; Diff : Diffusion pour information

Étaient également présents : Mathilde COTA, Responsable du pôle Aménagement de la CBDP
Laurent GROSSON, Responsable des services techniques de la CCBDP ; Nicolas KRUGLER, Directeur Général des Services de la CCBDP ; Vincent PERLBARG, Directeur du Développement Territorial de la CCBDP,

ORDRE DU JOUR :

- Présentation des dispositifs financiers « Espace valléen » et Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)
- Plan Climat Air Energie Territorial : Point d'avancement sur l'étude.
- Schéma des Mobilités et schéma directeur cyclable : Informations générales
- Aménagement et Activité de Pleine Nature : point sur les projets en cours
- Voirie : Programme 2021 et ADN : point sur le déploiement.
- SPANC / Eau Assainissement : Bilan et point d'information sur la convention ZRR avec l'agence de l'eau.
- Mutualisation : Point DECI & questionnaire
- PLUi : Point d'information sur le transfert de compétence

Questions diverses

NB : Le support de réunion est joint en annexe.

E RICHARD, Vice-Président territorial remercie les présents de s'être réunis ce jour, dans les locaux de la CCBDP pour ce second comité territorial.

En préambule, il informe les élus présents que la CCBDP doit former la Commission d'Appel d'Offre (CAO). Il propose 2 représentants du territoire :

- TITULAIRE : Christian CORNILLAC
- SUPPLEANTE : Fabienne BARBANSSON

Les présents valident les candidatures qui seront soumises au conseil communautaire.

COMPLEMENT POST REUNION : Le territoire du Val d'Eygues dispose de 4 sièges et non 2.

E. RICHARD propose de compléter et amender la liste ci-dessus par les candidats suivants :

- TITULAIRE : Christian CORNILLAC / SUPPLEANTE : Fabienne BARBANSSON
- TITULAIRE : JJ MONPEYSSSEN / SUPPLEANTE : Aurore AMOURDEDIEU

E. RICHARD est à disposition des élus du territoire si cette proposition venait à ne pas convenir.

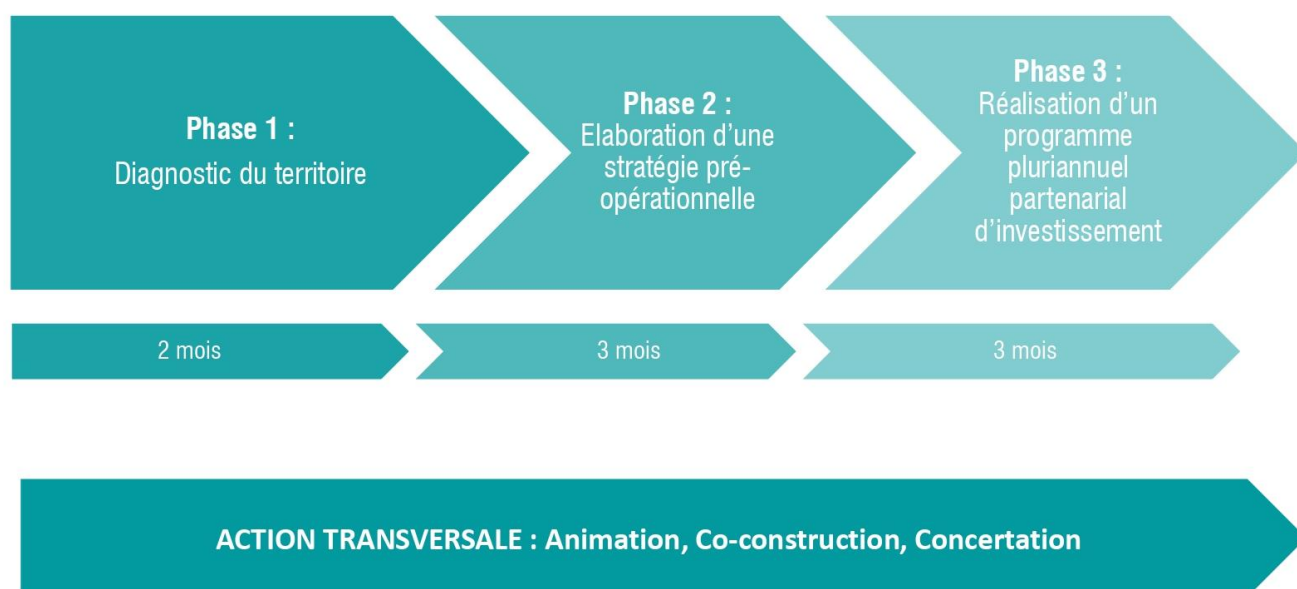
Il remercie Chrystelle RUYSSCHAERT, Vice-Présidente de la commission A, d'être présente pour évoquer les sujets à enjeux qu'elle pilote en ce moment. Il remercie également l'ensemble des agents présents de s'être mobilisés pour ce comité.

Dans ce cadre, il propose d'ajuster le dérouler de l'ordre du jour en commençant par la commission A.

1/ Schéma des mobilités et schéma directeur cyclable (2021-2022) et Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

C. RUYSSCHAERT, Vice-Présidente en charge de la commission A, rappelle que l'objectifs des schémas lancés par la CCBDP, en parallèle du PCAET, est de définir une stratégie permettant de répondre aux problématiques de déplacement dans la CCBDP et avec les territoires voisins. A la suite de ce travail, des actions seront déterminées.

Le schéma de mobilité en lien avec le PCAET est articulé en 3 phases :



Actuellement, la phase 1 avec le bureau d'étude VIZEA a démarré. Un diagnostic est en cours d'élaboration intégrant comme la réglementation le précise, une phase de concertation.

Celle-ci se base sur la :

- => Création d'un panel d'usagers
- => Cartographie interactive et participative

La CCBDP a fait parvenir, le 28/04/2021, un courrier aux élus communaux les invitant à participer à cette démarche.

D'autre part, en complément de l'étude, la CCBDP met en œuvre une animation sur l'écomobilité, lors de la Foire Bio à Nyons les 3 et 4 juillet 2021 et développe un projet pour l'automne de service de prêt de Vélo à Assistance Electrique temporaire. Celui-ci permettrait un prêt gratuit auprès des habitants, sur une durée courte à déterminer, en partenariat avec 4 loueurs du territoire (2 à Nyons, 1 à Buis les Baronnies, 1 à Montbrun les Bains)

Concernant le Plan Climat Air Energie territorial (PCAET), pour mémoire, il convient de rappeler que c'est un document de planification obligatoire et réglementaire qui :

- Concerne l'ensemble des habitants (particuliers, entreprises, associations, communes, CCBDP etc.)
- Vise à mettre en œuvre des actions concrètes pour lutter contre le changement climatique

Actuellement, le diagnostic est finalisé et validé par le COPIL (16/02/2021). Il sera envoyé aux communes.

La phase 2 démarre également par une concertation organisée en rondes de table en 8 thématiques sur 2 jours. Les élus sont invités à participer tout comme le grand public. Une démarche de communication a été faite dans ce sens.

1^{er} vague : le 25 mai 2021 à la CCBDP (Nyons)

2^{ème} vague : le 26 mai 2021 à la Palun (Buis les Baronnies)

Voici les 8 thématiques :

8h30 – 9h45	Accompagner les entreprises dans la transition	8h30 – 9h45	Tourisme durable
10h – 12h00	Habiter et Aménager	10h – 12h00	Se déplacer et transporter
13h30 – 15h00	Energies renouvelables	13h30 – 15h00	Cultiver, élever et se nourrir
15h15 – 16h45	S'adapter et se protéger	15h15 – 16h45	Consommer durablement

Mathilde COTA, Responsable du pôle Aménagement en charge de ces dossiers, rappelle qu'elle est à disposition des élus pour tout complément d'information. Elle invite les élus à se mobiliser dans le cadre de la dynamique de concertation (obligation réglementaire) du PCAET et des schémas.

P. LEDESERT, Maire de la commune DES PILLES, profite du comité pour informer les élus présents de sa démarche de création d'ombrières photovoltaïques en partenariat avec le SDED. Il note que ce type d'aménagement qui va dans le sens du PCAET devrait pouvoir générer quelques recettes mais que l'investissement pour la construction reste très onéreux (fondation etc.). Il recherche des co-financements pour cela.

E. RICHARD, souligne que ce type d'investissement peut-être difficilement duplicable dans toutes les communes car il est dépendant de la distance au poste source situé à Nyons et de la typologie du projet. Au-delà de 10km, en l'état actuel des infrastructures cela peut être difficile.

C. RUYSSCHAERT rappelle qu'un travail est actuellement mené avec le SDED et RTE pour intégrer dans le schéma de Départementale des réseaux un poste source à Buis. A ce jour, rien n'a été acté.

2/ PLUi - Transfert de compétence :

C. RUYSSCHAERT profite de sa présence pour rappeler que, la loi du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire **reporte au 1er juillet 2021 le transfert automatique de la compétence PLU à l'intercommunalité** en l'absence d'opposition d'une minorité de communes.

La loi ALUR avait fixé un transfert de la compétence PLU au 1er janvier 2021, sauf si plusieurs communes s'y opposaient dans les 3 mois précédents cette date. L'article 7 de la loi prorogeant l'état d'urgence fixe une nouvelle échéance pour ce transfert au **1^{er} juillet 2021**.

Les communes membres de l'intercommunalité peuvent décider de s'y opposer en prenant une délibération en ce sens dans les 3 mois précédent cette date, c'est-à-dire **entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2021**.

Les communes qui ont déjà délibéré pour refuser le transfert au 1^{er} janvier 2021 **sont invitées à renouveler leur décision dans le délai imparti**. En l'état, la CCBDP n'est pas prête pour prendre cette compétence au 1^{er} juillet 2021 même si les élus le souhaitent. Toutefois, si cela répond à une volonté, l'intercommunalité peut sur ce mandat travailler à structurer la réflexion.

3/ Présentation des dispositifs financiers « Espace valléen » et Contrats de relance et de transition écologique (CRTE)

3.1 / « Espace valléen » coordonné par le PNR des Baronnies-Provençales.

E. RICHARD informe qu'à la demande du PNR, la CCBDP relais l'information aux communes via les comités territoriaux. Il laisse la main à JJ MONPEYSEN, VP en charge de l'Economie pour développer ce sujet.

« Le programme « **espace valléen** » est un dispositif de la Convention Interrégionale du Massif des Alpes (CIMA) et du Programme Opérationnel Interrégional Alpin (POIA-FEDER) visant à favoriser **l'émergence d'une offre quatre saisons innovante, diversifiée et durable à partir de la valorisation des patrimoines naturels et culturels**, sur un territoire dont le périmètre est cohérent physiquement, économiquement et socialement. »

Le nouveau programme pour les années 2021-2027 suit la précédente génération (2015 – 2020). Une information a été envoyé aux communes le 25 mars 2021 par le PNR.

Le dispositif se caractérise principalement par les éléments suivants :

- **Montant maximum du programme** : 5 millions d'euros,

- **Financement de 20 à 25 opérations**

Financement de l'Europe (FEDER), de l'Etat (FNADT et autres fonds), des Régions AURA et

SUD et des Départements

- **Eligibilité** : Communes (adhérentes et non adhérentes au PNR), Associations, EPCI,
- **Clause de revoyure annuel**
- **Taux pouvant atteindre 80 %**. Le plafond n'est pas connu à ce jour.

Concernant le calendrier, les fiches actions sont à transmettre au PNR d'ici le 17 mai pour une clôture de la candidature au 17 juin.

Ces fiches action à ce stade nécessitent un descriptif et un estimatif financier (sans devis pour le moment)

Pour plus d'information, :

Contact relais technique CCBDP : Richard LAMY (ligne directe : 04 75 26 98 88 - Portable : 06 45 34 14 10 r.lamy@cc-bdp.fr)

Contact Gestionnaire du programme PNR : Agathe CAZE : 04 58 17 37 52 ; acaze@baronnies-provencales.fr

3.3/ Contrats de relance et de transition écologique (CRTE)- 2021-2026

E RICHARD informe qu'il s'agit d'un dispositif intégré au « Plan France relance » qui injecte 100 milliards d'euros dans l'économie française pour répondre aux conséquences de la crise économique liée à la Covid-19, mais aussi « préparer la France de 2030 » Le CRTE est la déclinaison territoriale du « Plan France Relance », pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologiques, démographique, numérique, économique dans les territoires.

C'est un contrat qui **intègre les dispositifs territorialisés d'accompagnement de l'État** à destination des collectivités territoriales comme le **Contrat de Ruralité ou Petite Ville de Demain** dont les Communes de Buis et de Nyons sont lauréats etc.

-Le CRTE s'appuie:

=> **sur un projet de territoire à bâtir, consolider et finaliser pour la CCBDP**

=> **la transition écologique et la cohésion territoriale forment la colonne vertébrale**

de ce contrat

Il est programmé pour 6 ans avec une déclinaison annuelle 2021-2026 (maquette financière annuelle). L'enveloppe financière est non connue à ce jour

La Préfecture de la Drôme a choisi d'élaborer ces CRTE à l'échelle des EPCI.

La CCBDP sera donc la collectivité signataire du CRTE avec l'Etat

Pour l'élaboration du projet de territoire, la CCBDP travaille actuellement à établir une méthodologie qui intégrera, entre autres, l'expression des élus notamment via la conférence des Maires. Pour ce faire, l'ANCT, propose, via une convention, de mettre à disposition un **bureau d'étude** pour aider la CCBDP à mener à bien la contractualisation du CRTE et l'élaboration du projet de territoire.

A ce stade, la CCBDP ne dispose pas encore de tous les éléments. Les élus de la commission permanente sont en attente de complément d'information de la part de l'Etat et de l'ANCT.

P. COMBES, Maire de Nyons souhaite souligner que la démarche intègre encore beaucoup d'éléments inconnus dans sa structuration. Par exemple, dans « petite ville de demain », il a fallu travailler vite ces derniers mois pour poser une candidature dans un objectif de résultat à court terme. Aujourd'hui, nous sommes en attente d'un projet de convention et l'Etat souhaite nous accompagner par une mission de 18 mois et un recrutement. Dans ces conditions, la question de la date de signature se pose : 2 ans ? Autre élément, l'enveloppe financière du CRTE, n'est toujours pas connu ce qui accroît la difficulté pour les communes de se positionner.

E. RICHARD informe que l'ANCT apportera son soutien en ingénierie pour la création du projet de territoire.

MP MONIER confirme que dans le cadre du groupe de travail DETR, l'Etat a évoqué que l'ANCT allait bien soutenir la CCBDP.

4/ Aménagements et Activités de Pleine Nature : Projets 2021

4.1 : Structuration des itinéraires équestres

JJ MONPEYSSON, Vice-Président de la commission C présidé par R. PEYRON laisse la parole à Vincent PERLBARG.

Il rappelle pour mémoire que la CCBDP a lancé en 2019 une démarche visant à évaluer l'état des lieux du terrain et a initié une concertation avec les acteurs de la filière « Tourisme Équestre »
Pour 2021, la CCBDP a relancé ce projet, en partenariat avec la Drôme à Cheval et le PNR des Baronnies Provençale, selon un calendrier en plusieurs étapes :

- Janvier - Février 2021 : Animation du groupe de travail
- Février 2021 : Validation des itinéraires et des hébergeurs
- Février à aout 2021 : Pérennisation foncière
- Juin 2021 : Convention cadre CCBDP-DaC
- Hiver 2022 : Travaux d'aménagement
- 2022 : Stratégie Touristique

L'objectif est de mettre en place 4 boucles locales dédiées à l'itinérance. (1 sur chaque territoire)

P. COMBES salue cette initiative et rappelle l'énorme travail qu'avait fait la Drôme à cheval sur notre territoire, car les APN sont importants à structurer. Dans le cadre du partenariat avec le PNR des Baronnies-provençales pour adosser nos boucles au projet de tour équestre du parc, il invite à être vigilant pour que les 4 sous-boucles communautaires restent bien sur le territoire de la CCBDP, même si le projet de tour équestre du PNR sort du territoire. Les réseaux d'itinérance doivent rester sur nos communes pour valoriser les hébergeurs locaux.

4.2 : Création du panneau espace partagé

E. RICHARD donne la parole P. CAHN au titre de président de l'ADEM et partenaire de la CCBDP sur ce projet.

La CCBDP a créé des panneaux dédiés à informer les pratiquants du respect essentiel des autres usagers du milieu rural. Ce panneau en Français et en Anglais a pour objectif de limiter le risque de conflit d'usage.

Ce travail a été fait en associant les partenaires de la CCBDP (ADEM, FFCT, Département, FFRP, Fédération Départementale des chasseurs, Office de Tourisme communautaire, Drôme à Cheval, PNR des Baronnies-provençales)

P. CAHN salue, l'initiative, le principe de concertation et le travail de création par les services de la CCBDP. (R. PAYA et M. MORREAU)

4.3 : Projet de création de Vélo Route Voie Verte (VRVV) et Voies Douces (VD)

V. PERLBARG rappelle que la CCBDP travaille sur le projet de création de :

- **Deux tronçons de VRVV supra communautaires :**

VRVV N°1 - La connexion locale au développement de la Véloroute de l'Ouveze, tronçon reliant Buis-les Baronnies à Pierrelongue (en limites administratives de Mollans/Ouveze),

VRVV N°2 - La connexion locale à la Via-Rhône, tronçon reliant Nyons à Venterol (carrefour de Novézan) par l'ancienne voie ferrée.

- **Trois potentielles Voies douces (typées vélo à assistance électrique) :**

La CCBDP entend par voie douce, un itinéraire court, non structurant à l'échelle du réseau national AF3V, et ne répondant pas au cahier des charges de préconisation des VRVV principalement en termes de dénivelé.

Voie douce N°1 - Rémuzat – Cornillon/l'Oule (plan d'eau) via la RD61 B

Voie douce N°2 - Séderon – Villefranche le Château reliant les 2 villages disposant des atterrissages « parapente » de la montagne de Bergies par les Rieux au nord et le Manens au sud du col.

Voie douce N°3 - Montbrun-les-Bains sur la base d'un itinéraire pédestre familial existant, la boucle de la Fayette face au village

2 marchés seront mis en place :

A ce jour, la consultation pour le marché de **maitrise d'œuvre** (définition, chiffrage des projets et accompagnement pour le marché de travaux) a démarré le 25.03.2021 et le rapport d'analyse a été fait le 23.04.2021. Il en ressort un échec de la consultation du fait de la période de confinement brutale. Le marché a été déclaré sans suite.

Dans ce cadre, la CCBDP a lancé une nouvelle consultation dont la remise des offres est prévue le 4 juin 2021.

La consultation pour les marchés de travaux est prévue pour octobre 2021 avec un objectif de lancement des travaux pour janvier 2022 et une livraison pour octobre 2022.

Concernant la voie douce existante « Au fil de l'Eygues », la portion Nyons – St Maurice est toujours coupée.

Un scénario de restauration de la continuité a été étudié pour passer par Mirabel. Toutefois, le courrier de demande de rendez-vous adressé à la commune n'a pas reçu de réponse.

Un scénario est à l'étude pour rejoindre Vinsobres en traversant la route départementale par le Bois de St-Pierre (monument aux morts)

Une réunion avec les futurs élus du Département sera à programmer pour valoriser un nouveau règlement voté en avril, en faveur d'investissements sur la mobilité.

Roland PEYRON souhaite réunir un COPIL regroupant l'ensemble des communes concernées pour échanger sur l'avenir de cet itinéraire et de son entretien en synergie (co-production CCBDP / commune), dès que nous aurons l'avis des nouveaux élus du Département sur nos problématiques.

J. GARCIA, rappelle que sa commune est à l'extrémité de cet itinéraire qui est un beau projet mais malheureusement victime des coups de colère de l'Eygues. Il souhaite souligner que tous les efforts de la CCBDP pour rétablir l'itinéraire seront les bienvenus.

P. LEDESERT, Maire de la commune DES PILLES, profite de la réunion pour signaler que le passage à guai utilisé pour passer le « ruisseau de Bordette », nécessiterait la création d'une passerelle pour plus de commodités.

Enfin, V. PERLBARG informe que la signalétique va être renforcée en amont de Nyons. Les nouveaux panneaux ont été reçus, intégrant un picto vélo. D'autre part, les 3 éco-compteurs sont en place.

NYONS : Posé début mars 2021 à la passerelle de la Sauve

- 16 000 passages en un peu plus d'un mois
- 400 passages/jour avec 80% de piétons et 20% de vélos (Aller-retours en quasi-totalité)

AUBRES : Pose début avril 2019

- 20 000 passages en par an (année non complète - COVID)
- 80 passages/jour avec 30% de piétons et 50% de vélos et 20% de véhicules motorisés

CURNIER : Pose début mars 2021

- 2 600 passages en un peu plus d'un mois
- 70 passages/jour avec 30% de piétons et 13% de vélos et 57% de véhicules motorisés

4.4 : Entretien et balisage :

Enfin, concernant les sentiers, des travaux ont été menés ce printemps en parallèle de l'action d'entretien et de balisage menée par les associations :

- La réouverture d'une portion de sentier à Saint-Ferréol sur le « Chemin de nos Aînés »
- Bucheronnage et de balisage de la boucle du « Serre de Créma » à Chaudebonne

5/ Voirie et Fibre Optique:

5.1 / Voirie :

S. DECONNINCK présente le fonctionnement du service Voirie intégré à la Direction des Services Techniques sous la responsabilité de Laurent GROSSON, nouvellement arrivé dans l'équipe de la CCBDP.

Le service Voirie est actuellement composé de trois personnes :

M. Franck Millet	Responsable
M. Jean-Pierre Zebbar	Technicien (départ à la retraite prévue en milieu d'année)
M. Frédéric Perroud	Technicien (en tuilage avec Jean-Pierre Zebbar)

En complément de l'organisation administrative, deux Moe (Maître d'Œuvre) interviennent sur les territoires :

Pays de Buis	M.G. Concept Ingénierie	M. Sylvain Gruzza
Hautes Baronnies	Sud Assistance Voirie	M. Richaud Roland

Les deux Moe ont été retenus suite à une consultation réalisée en début d'année 2021 pour une durée d'une année ferme.

Le choix de lancer la consultation sur une seule année est dictée par une volonté de ne pas être engagé sur un moyen /long terme avec des prestataires extérieurs dans une organisation du service qui peut encore évoluer.

Concernant le budget 2021, suite au débat d'orientation budgétaire (DOB) du 30 mars dernier, le budget 2021 de la CC-BDP a été adopté en Conseil Communautaire le 13 avril 2021.

Le budget global 2021 s'élève à 1 626 784,65 € dont :

- Dotation Département : 866 407,00 € *
- CC-BDP : 493 519,90 €
- FC TVA : 266 857,75 €

* Sous couvert d'une re-version des communes à hauteur de 100%. Le reversement moyen des communes est de l'ordre de 85% sur les 4 dernières années.

A l'échelle du territoire du Val d'Eygues, le budget prévisionnel global 2021 s'élève à 627 542,05 € * dont ;

- Dotation Département : 274 948,00 €
- CC-BDP : 249 652,05 €
- FC TVA : 102 942,00 €

* Sous couvert d'une reversion des communes à hauteur de 100%.

S. DECONNINCK rappelle que les communes qui ont reversé leur dotation départementale ont la possibilité de cumuler les enveloppes financières sur 2 à 3 ans afin de faire des travaux plus importants en une fois.

D'autre part, il est à noter que la structuration des nouveaux marchés en 3 lots a permis d'apporter plus d'équité territoriale dans les prix, notamment pour les communes de la CCBDP les plus éloignées de la vallée du Rhône qui souffraient des coûts de déplacement.

Les communes sont invitées à délibérer et reverser rapidement la dotation départementale afin d'offrir de la visibilité à la CCBDP pour la valorisation de l'abondement et l'organisation des travaux.

S. DECONNINCK profite de la présence de Pascale ROCHAS, candidate au Départementale 2021, pour rappeler que la compétence voirie, dont très peu d'EPCI sont dotés, ne peut s'exercer que sous condition que le Département abonde.

Concernant le planning de travaux, les entreprises sont en attente pour démarre..

Il reste à finaliser les devis de travaux, mettre en œuvre les conventions concordantes si besoin et réaliser les bons de commandes. Les travaux devraient débuter d'ici juin pour se terminer avant la fin de l'année 2021. Un planning détaillé sera adressé à chaque commune dans les meilleurs délais.

J GARCIA souhaiterait qu'en 2022, la part financière historique de l'éclairage public soit clairement précisé lors de la communication des enveloppes de travaux.

5.2 : Fibre Optique :

S. DECONNINCK également en charge du suivi du déploiement de la fibre optique profite du comité pour faire un point.

A/ Nyons partie Est de la ville (en 7 sous-poches) - % d'avancement des travaux

P1	P2	P3	P4	P5	P6	P7
98,39%	100,00%	100,00%	42,07%	62,50%	96,57%	79,84%

La commercialisation des 7 sous poches est attendue pour le 8 juillet selon ADN.

B/ Aubres - % d'avancement des travaux : 45 % Pas de date de commercialisation annoncée à ce jour.

C/ Etude en cours pour la construction d'un bâtiment technique (NRO) sur Curnier qui alimentera le Haut-Nyonsais.

D/ Nyons Ouest : L'étude a démarrée en janvier pour environ 9 mois

Enfin, concernant le reste des communes du territoire, ADN a fourni en décembre 2020 un nouveau planning modelé à leurs contraintes techniques et leur modèle commercial.

E. RICHARD fait part de son fort mécontentement, car Aubres devait être la 1^{ère} commune livrée du secteur du fait de grosses problématiques de télécommunication. ADN évoque une livraison reportée fin juin liée à de problème technique mais selon lui, le départ des équipes est plutôt dû à un redéploiement des moyens sur d'autres secteurs privilégiés, comme Pierrelatte où des infrastructures ont été victimes d'un incendie criminel.

Il note un manque de transparence et de respect des engagements.

S. DECONNINCK évoque qu'à la suite des 4 comités territoriaux, un courrier sera envoyé à la Présidente d'ADN afin qu'elle s'engage à ce que les petites communes de la CCBDP ne soient pas laissé-pour-compte à la fin du programme.

JL GREGOIRE souhaite profiter du comité pour évoquer son mécontentement vis-à-vis à de l'absence de réunion des élus la commission H. Selon lui, ce constat est anormal et anti démocratique vu que certaines commissions de travail d'élus ont pu se réunir depuis le début de l'année. La CCBDP s'est engagée sur un type de fonctionnement, elle doit l'assumer.

6/ SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – S.P.A.N.C.

J GARCIA, Vice-Président en charge de la commission J, rappelle que la prise de compétence et la création du service SPANC ont été fait à la demande des Maires qui ne voulaient pas aborder ce travail en direct avec leurs administrés. Toutefois, comme le précise la loi, les Maires conservent le pouvoir de police.

Il rappelle qu'il est demandé aux communes de bien mettre à jour les bases de données des installations que les techniciens leur font parvenir chaque année. C'est important, car les oublis ressortent toujours et parfois dans un contexte de plus en plus agressif voir procédurier.

Il rappelle que le budget annexe doit s'équilibrer.

Il profite du comité pour saluer la présence de Laurent GROSSON, nouveau responsable des services techniques intégrant le SPANC.

Pour les nouveaux élus, le service traite actuellement sur 4889 dossiers dans la base de données. Il est composé de :

M. Nabil EI MESSAOUDI Technicien secteur Nord temps plein – affection 100%
Mme Elodie SPAGGIARI Technicienne secteur Sud temps plein – affection < 100% (gestion gymnase Buis)

Aidés par :

Mme Marina VERCHIER Assistante administrative ponctuellement (classement dossiers)
M. Laurent GROSSON Directeur services techniques ponctuellement sur dossiers sensibles.

Le volet facturation est géré par Karine FERNANDEZ.

Le SPANC a plusieurs missions :

Accueil public (Particuliers, entreprises, Maître d'œuvre...) – Permanence accueil physique – téléphone - mail

Conseil concernant la réglementation, l'aménagement et la mise en conformité d'installation

Contrôle de bon fonctionnement – B.F. - (périodicité minima tous les 10 ans)

Contrôle de bon fonctionnement vente – B.F.V. – (sollicitation particulier, notaire, agence immobilière)

Le territoire est décomposé en deux secteurs géographiques :

Secteur Nord : Territoire du Val d'Eygues – Territoire du Pays de Rémuzat (20 + 14 communes)

Secteur Sud : Territoire du Pays de Buis-les-Baronnies – Territoire des Hautes Baronnies (21 + 12 communes)

Concernant la tarification, celle-ci est composée de items suivants :

Contrôle de bon fonctionnement : 25 € TTC / an

Contrôle nouvelle installation : 140 € TTC (conception à la réalisation)

Contrôle de bon fonctionnement vente : 100 €TTC

Pour information, en 2020 sur le territoire du Val d'Eygues :

- 151 contrôles de bon fonctionnement ont été effectués
- 33 contrôles de bon fonctionnement spécifique à des ventes

J. GARCIA tient également a évoqué qu'actuellement la CCBDP, travaille dans le cadre du développement territorial, sur une convention avec l'Agence de l'eau ouvrant des droits aux communes classées en Zone de Revitalisation Rurale. C'est le cas des 67 communes de la CCBDP. Cette solidarité s'exerce prioritairement via des contrats pluriannuels avec et à l'échelle des EPCI à fiscalité propre.

Pour l'assainissement, cette solidarité rurale intervient dans le cadre de :

- la remise en état et le renouvellement des ouvrages d'assainissement vétustes : réseaux (hors extension), postes de relèvement, outils de pilotage (SIG, inventaire, études que diverses de structuration), stations d'épuration < 15 000 EH non conformes équipement et performance y compris filière boues (hors extension pour pollution nouvelle), mise en place de l'autosurveillance
- le soutien aux services d'assistance technique (gestion de l'assainissement collectif) aux communes rurales ainsi que les missions transversales conduites par les services départementaux.

Pour l'eau potable, cette solidarité intervient dans le cadre de :

- la remise en état et le renouvellement des ouvrages vétustes, la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable : tous travaux de protection des points de prélèvement AEP (DUP hors démarche administrative et hors assainissement non collectif), tous travaux de production d'eau potable (hors usine de traitement) et de distribution d'eau potable (hors défense incendie, fourniture, pose et télérelève des compteurs individuels) ;
- le soutien aux services d'assistance technique aux communes rurales ainsi que les missions transversales conduites par les services départementaux.

L'avantage de cette contractualisation est de garantir aux communes signataires la disponibilité des crédits pour le financement des travaux sur une durée pluriannuelle. A défaut de ce contrat, les demandes des communes seront traitées annuellement sans garantie de la disponibilité des crédits d'une année sur l'autre.

Pour mettre en œuvre cette démarche, la CCBDP a envoyé le 20 avril, un courrier aux communes visant à évaluer l'intérêt des élus pour cette démarche.

Dans un second temps, avec les communes intéressées, il pourra être envisagé de dresser un état des lieux des besoins sur les thématiques en eau potable et en assainissement, notamment par le recours d'une prestation mutualisée par exemple.

E. RICHARD souligne qu'il s'agit d'une opportunité nouvelle à ne pas laisser passer. Cela ne se renouvellera peut-être pas.

P. CAHN souhaite disposer de plus d'information sur cette démarche.

J. GARCIA précise qu'il prévoit de réunir la commission en Juin et que le sujet sera évoqué.

7/ Mutualisation : Point DECI & questionnaire

7.1. DECI : Concernant le suivi de la mise en œuvre des études dans le cadre de la mission de coordination de la CCBDP. Voici un point d'étape :

1. Phase « Entretien avec les communes » => collecte des données : effectué
2. Traitement et mise à jour des bases de données effectué
(*carte des étages, définition des habitats, ERP, fermes isolées etc.*)
3. Analyse du risque : en cours
4. Evaluation des enjeux sur la qualité des réseaux d'eau potable : en cours

5. Essais sur poteau => Commencement dans les communes disposant de réseau en bon état d'ici fin mai (avec les mairies)

=> Sur les communes dont le réseau est à plus risque, les tests seront en juin quand l'analyse des risques sera finalisée.

La question d'une décharge du BE est toujours à l'étude

La réunion territorialisée intermédiaire pour le suivi des études est programmée le 24 juin à 9h00 à la CCBDP.

Enfin, il est à noter que la CCBDP à envoyer un courrier au Préfet de la Drôme afin de le sensibiliser aux demandes de subvention DETR que feront les communes en janvier 2022.

J. GARCIA souhaiterait plus de communication avec son bureau d'étude et souligne l'importance que la CCBDP porte la parole des élus locaux.

5.2. Enquête mutualisation :

Les élus de la commission F ont travaillé sur une enquête visant à évaluer les besoins des communes dans le domaine de la mutualisation :

Le questionnaire a été envoyé aux communes le 29 mars, avec une date limite de réponse fixée au 30 avril laissant ainsi un mois pour répondre. 2 rappels ont été effectués depuis et la date limite a été reportée au 25 mai (2 mois d'échéance).

1/ Bilan de participation à l'enquête => 29 communes / 67 communes de la CCBDP

- Pays de Buis-les-Baronnies : 9
- Val d'Eygues : 10
- Pays de Rémuzat : 7
- Hautes-Baronnies : 3

2/ Formations mutualisées pour les agents communaux :

- Pays de Buis-les-Baronnies : 2
- Val d'Eygues : 7
- Pays de Rémuzat : 0
- Hautes-Baronnies : 0

La CCBDP va renvoyer une dernière fois le questionnaire aux Mairies. Les élus de la commission F se réuniront le 17 juin et travailleront sur le traitement. L'objectif est de hiérarchiser les axes de travail pour le mandat.

Questions diverses :

A. AMOURDEDIEU souhaiterait que la CCBDP fasse parvenir à l'ensemble des élus la liste des inscrits dans les commissions.

P. LEDESERT, fait remonter que de nombreuses incivilités ont lieu sur les points de collecte des déchets. Que faire ? Ce point est-il à aborder lors de la commission G ?

JL GREGOIRE souligne à nouveau sa forte déception dans l'absence de réunion de certaines commissions dont les enjeux sont majeurs.

A. AMOURDEDIEU note que les commissions qui ne se réunissent pas sont en partie celles qui ont les plus gros budgets : Déchets, voirie, ADN

SYNTHESE :

- **Schéma des mobilités et schéma directeur cyclable (2021-2022) et Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** : Les élus présents prennent note des démarches en cours et de la phase de concertation réglementaire du PCET à laquelle ils peuvent participer, les 25 et 26 mai.

- **PLUi – transfert de compétence** : Les communes qui ont déjà délibéré pour refuser le transfert au 1^{er} janvier 2021 **sont invitées à renouveler leur décision dans le délai imparti**. En l'état, la CCBDP n'est pas prête pour prendre cette compétence au 1^{er} juillet 2021 même si les élus le souhaitent. Toutefois, si cela répond à une volonté, l'intercommunalité peut sur ce mandat travailler à structurer la réflexion.

- **Dispositifs financiers « Espace valléen »** : Les élus sont invités à contacter le PNR, coordonnateur, pour déposer des projets

- **Dispositifs financiers « Contrats de relance et de transition écologique (CRTE)- 2021-2026 »** : Les élus seront associés à la création du projet de territoire selon une méthode et un calendrier qui reste précisément à définir. Les élus de la commission permanente sont en attente de complément d'information de la part de l'Etat et de l'ANCT. Les élus sont invités à continuer de construire leurs projets et à les faire remonter aux VP territoriaux. Richard Lamy est disponible pour accompagner sur l'optimisation des montages financiers.

- **Aménagements et Activités de Pleine Nature : Projets 2021** : Les APN sont importants à structurer sur notre territoire selon P. COMBES, y compris la filière équestre, en valorisant le travail fait par la Drôme à cheval, mais tout en veillant à ce que les réseaux d'itinérance restent bien sur les communes de la CCBDP pour valoriser les hébergeurs locaux.

L'initiative de la CCBDP pour créer des panneaux de sensibilisation au respect du partage de l'espace en partenariat avec différents acteurs institutionnels et techniques est saluée.

Enfin, concernant Au fil de l'Eygues, toute initiative de la CCBDP en faveur de la restauration de la continuité jusqu'à St Maurice sera la bienvenue.

- **Voirie : Programme 2021** : Les communes sont invitées à délibérer et reverser rapidement la dotation départementale afin d'offrir de la visibilité à la CCBDP pour la valorisation de l'abondement et l'organisation des travaux, selon les 3 lots présentés. La CCBDP est invitée en 2022 à faire apparaître clairement la part financière historique de l'éclairage public lors de la communication des enveloppes de travaux.

- **Fibre optique** : Les travaux et études avancent bien dans l'ensemble sur le secteur de Nyons-Aubres, même si le calendrier de livraison annoncé en début d'année n'est pas respecté sur Aubres.

S. DECONNINCK évoque qu'à la suite des 4 comités territoriaux, un courrier sera envoyé à la Présidente d'ADN afin qu'elle s'engage à ce que les petites communes de la CCBDP ne soient pas laissées-pour-compte à la fin du programme.

-**SPANC** : Il est demandé aux communes de bien mettre à jour les bases de données des installations que les techniciens leur font parvenir chaque année.

- **Assainissement et solidarité en faveur des collectivités situées en zone de revitalisation rurale (ZRR) (convention CCBDP – Agence de l'eau)** : Les élus sont invités rapidement à répondre au courrier de la CCBDP envoyé le 20 avril, visant à évaluer l'intérêt des communes pour cette démarche en faveur d'un soutien financier spécifique de l'Agence de l'eau pour les communes en ZRR.

- **Mutualisation : Point DECI & questionnaire d'évaluation des besoins** : Les communes du territoire concernées par la démarche des études DECI seront conviées pour la réunion intermédiaire qui aura lieu le 24 juin à 9h00 à la CCBDP à Nyons.

Concernant l'enquête visant à évaluer les besoins des communes en termes de mutualisation pour programmer les actions de co-production du mandat, la date de limite de réponse a été reportée au 25 mai pour un traitement par la commission le 17 juin.

Plusieurs élus présents font remonter leur souhait que toutes les commissions doivent se réunir régulièrement pour aborder les sujets à enjeux.

E. RICHARD informe les élus présents que la CCBDP doit former la Commission d'Appel d'Offre (CAO). Il propose 2 représentants du territoire :

- TITULAIRE : Christian CORNILLAC - SUPPLEANTE : Fabienne BARBANSSON

Les présents valident les candidatures qui seront soumises au conseil communautaire

COMPLEMENT POST REUNION : Le territoire du Val d'Eygues dispose de 4 sièges et non 2.

E. RICHARD propose de compléter et amender la liste ci-dessus par les candidats suivants :

- TITULAIRE : Christian CORNILLAC / SUPPLEANTE : Fabienne BARBANSSON

- TITULAIRE : JJ MONPEYSSEN / SUPPLEANTE : Aurore AMOURDEDIEU

E. RICHARD est à disposition des élus du territoire si cette proposition venait à ne pas convenir.

Le Vice-Président Territorial
Eric RICHARD



Le Président
Thierry DAYRE



The stamp is circular and contains the following text: "COMMUNAUTE de COMMUNES", "BARONNIES en DROME PROVENCAL", and "26110 NYONS".